

Informations réglementées

Anvers, 24 juin, 2020, 7h30 CET

Gimv - Modalités du dividende optionnel

Apport du droit au dividende net en échange de la souscription d'une nouvelle action à 45,50 euros ou 26 droits au dividende relatifs à l'exercice 2019/2020

Période de choix comprise entre le 1er et le 22 juillet 2020 inclus

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires de Gimv S.A. tenue ce jour, le dividende brut pour l'exercice 2019/2020 a été fixé à 2,50 euros par action. Celui-ci sera proposé aux actionnaires sous la forme d'un dividende optionnel. Chaque nouvelle action pourra être souscrite en échange de 26 droits au dividende relatifs à l'exercice 2019/2020 (les « Droits au dividende »), portant le prix d'émission à 45,50 euros. L'actionnaire de référence de Gimv, VPM S.A., par laquelle la participation du gouvernement flamand dans la Gimv est détenue, a annoncé son intention d'apporter 100% de ses Droits au dividende au capital en sa qualité d'actionnaire de référence. Les membres du Comité de Direction s'engagent à souscrire entièrement aux nouvelles actions. Par conséquent, 26,9% des actions dans le cadre du dividende optionnel seront déjà souscrites.

Les actionnaires qui disposeront de 26 Droits au dividende ou d'un multiple de ce nombre au 29 juin 2020 pourront apporter ceux-ci au capital de la Gimv en échange d'une ou plusieurs nouvelles actions de Gimv. Il n'est pas possible de procéder à un apport en espèces pour le nombre de Droits au dividende manquants. Le Droit au dividende (ISIN BE6322827765) ne sera pas négocié séparément sur Euronext Bruxelles.

À partir du 1 juillet 2020, les actionnaires auront la possibilité d'apporter leur dividende net au capital de Gimv aux conditions suivantes :

- Apport à concurrence du dividende net : 1,75 euros par Droit au dividende.
- Proportion de l'apport : 26 Droits au dividende par nouvelle action.
- Prix d'émission par nouvelle action : 45,50 euros, correspondant à une décote de 9,9% par rapport au cours de clôture du 23 juin 2020 (corrigé du dividende brut de 2,5 euros).
- Période de choix : du 1er au 22 juillet 2020 inclus, à 15 heures.
- Livraison des nouvelles actions : 28 juillet 2020.
- Participation aux résultats : pour l'exercice fiscal 2020/2021 ayant commencé le 1er avril 2020.

Les actionnaires possédant des actions sous forme dématérialisée (sur compte-titres) sont invités à (i) contacter leur institution financière pour communiquer leur choix et (ii) suivre les instructions de celle-ci afin de procéder à l'enregistrement de leur choix. Les titulaires d'actions nominatives sont invités à suivre les instructions reçue par courrier de la part de Gimv. Les actionnaires qui n'auront pas communiqué leur choix recevront automatiquement leur dividende net en espèces à partir du 28 juillet 2020.

Les actionnaires qui souhaitent demander l'exemption de précompte mobilier sont priés de communiquer leur choix à leur institution financière. Celui-ci devra être communiqué à KBC Bank pour le 5 août 2020 au plus tard.

Le mémorandum d'information est disponible sur le site www.gimv.be sous la rubrique «<https://www.gimv.com/en/investors/key-financial-information>». Le mémorandum d'information est également disponible sur les sites web de KBC Securities (www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview), de KBC Bank (www.kbc.be/gimv) et de Bolero (www.bolero.be/fr/gimv). Centralisateur de l'opération : KBC Securities, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

Agenda financier

- Date de détachement du dividende relative à l'exercice 2019/2020 29 juin 2020
- Date d'enregistrement du dividende relative à l'exercice 2019/2020 30 juin 2020
- Début de la période de choix au dividende relative à l'exercice 2019/2020 1 juillet 2020
- Fin de la période de choix au dividende relative à l'exercice 2019/2020 22 juillet 2020 – 15h
- Paiement du dividende relatif à l'exercice 2019/2020 28 juillet 2020
- Résultats semestriels relatifs à l'exercice 2020/2021 (période 01/04/2020-30/09/2020) 19 novembre 2020

Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas servir à la diffusion, publication ou distribution en dehors de la Belgique ou dans toute autre juridiction où la publication est interdite sans enregistrement ou la qualification en vertu des lois de la juridiction concernée.

À PROPOS DE GIMV

Gimv est une société d'investissement européenne cotée sur Euronext Bruxelles active depuis près de 40 ans dans le capital-investissement. L'entreprise gère actuellement 2 milliards d'euros d'actifs. Son portefeuille comprend une cinquantaine de participations réalisant ensemble un chiffre d'affaires de plus de 2,5 milliards d'euros. En outre, la société d'investissement emploie plus de 14 000 personnes.

En tant que leader du marché dans la sélection de plateformes d'investissement, Gimv identifie les sociétés entrepreneuriales et innovantes présentant un fort potentiel de croissance et les soutient pour devenir les leaders sur leurs marchés respectifs. Les quatre plateformes d'investissement sont: Connected Consumer, Health & Care, Smart Industries et Sustainable Cities. Chacune d'entre elles travaille avec une équipe spécialisée et expérimentée sur les marchés domestiques de Gimv (Benelux, France et DACH), soutenue par un important réseau international d'experts internationaux. www.gimv.com

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Kristof Vande Capelle, Chief Financial Officer - T +32 3 290 22 17 - kristof.vandecapelle@gimv.com